



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'Ecole

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 16/09/11

GRÈVE nationale unitaire

FSU / Unsa / Sgen-Cfdt / Ferc-Cgt
mardi 27 septembre



- Arrêt des suppressions de postes

- Pour un autre budget 2012

- Pour une transformation

démocratique du système éducatif

Manifestation 14h30
de Luxembourg au ministère

AG de grève 10h30
Bourse du travail, M° République

RIS de rentrée

Budget et rythmes scolaires

mercredi 21 septembre 9h30-12h30

Bourse du travail M° République

Chantier travail

L'évaluation, un enjeu majeur

mercredi 28 septembre 9h30-12h30

Bourse du travail M° République

Elections professionnelles

du 13 au 20 octobre

tout savoir : <http://75.snuipp.fr>

L'Ecole n°281, du 16 septembre 2011, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n°12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€. Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Rapport OCDE

la France sous-investit son école

La France investit 14% de moins que la moyenne des pays de l'OCDE dans son école. C'est ce que souligne "Regards sur l'éducation", l'étude annuelle de l'organisation internationale. Le SNUipp-FSU demande un plan de rattrapage.

La dépense d'éducation est en France inférieure de 14% à la moyenne de l'OCDE. C'est ce que révèle l'enquête rendue publique lundi 12 septembre par l'organisation internationale « Regards sur l'éducation 2011 ». Ces chiffres attestant d'une tendance lourde constatée depuis plusieurs années contredisent les allégations du ministre de l'Éducation nationale sur « les efforts jamais consentis jusque-là » par la France. En outre, le document révèle qu'entre 2000 et 2008, les dépenses par élève ont augmenté dans l'OCDE en moyenne de 34 % alors qu'en France, en Italie et en Allemagne, la hausse n'aura été que de 7%. Par ailleurs, la part du PIB consacrée par la France à l'éducation a diminué de 0,3% entre 2000 et 2008 alors qu'elle a partout progressé au moins au même rythme que le PIB. Entre 1995 et 2009, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée en moyenne de 11,8% à 12,9% : elle est passée en France de 11,5% à 10,6%. Du coup, dans l'Hexagone la dépense d'éducation par élève du primaire s'élève à 6 267 \$ (4 577 €) quand la moyenne de l'OCDE s'établit à 7 153\$ (5 225 €).

Un plan de rattrapage indispensable

Cette situation de sous-investissement de l'État dans l'école élémentaire française n'est pas nouvelle. Déjà soulignée dans de précédents rapports de l'OCDE, elle est dénoncée depuis plusieurs années par le SNUipp-FSU qui estime qu'un plan de rattrapage est indispensable pour l'école et les enseignants. Un plan est d'autant

plus indispensable que non seulement, l'école est victime d'un sous-investissement, mais en plus, elle est "championne" des inégalités laissant pour compte les élèves issus des milieux défavorisés. La réussite scolaire de tous les élèves impose un nouveau projet éducatif qui concilie quantité et qualité. Il faut investir dans la transformation de l'école.

Baisse de scolarisation des 15-19 ans

Bernard Hugonnier et Eric Charbonnier, de la direction de l'éducation à l'OCDE, ont souligné un autre point négatif : le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de plus de 9 points entre 1995 et 2009 dans les pays de l'OCDE (moyenne 82%). En France ce taux a chuté de 89% à 84% durant cette période. Ceci peut être expliqué en partie par la diminution importante du nombre de redoublements mais doit être rapproché des 130 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, 16% d'une classe d'âge. Parallèlement le taux de scolarisation des 20 – 29 ans est resté stable à 19%, alors que dans l'ensemble des pays de l'OCDE il a augmenté de plus de 8 points pour atteindre 26%.

Et les salaires ?

Le salaire statutaire (qui n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires) des enseignants ayant au moins 15 ans d'exercice à leur actif s'établit en moyenne en 2009, à 38 914 dollars américains (USD) (33 359 USD en France)

dans l'enseignement primaire, à 41 701 USD (35 856 USD en France) dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 43 711 USD (36 145 USD en France) dans le 2ème cycle de l'enseignement secondaire. Que ce soient les enseignants débutants ou ceux qui ont 15 ans d'ancienneté, les salaires en France sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Seuls les salaires maximum de fin de carrière sont en France supérieurs à la moyenne mais ceci ne tient pas compte du fait que seuls 3,7% des enseignants des écoles partent à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe.

Entre 2000 et 2009, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans tous les pays, sauf en France et en Suisse. Pour l'OCDE le salaire statutaire des enseignants français ayant 15 ans d'expérience a diminué. Quel message cela fait-il passer sur l'attractivité du métier d'enseignant ?

Ce recul de l'investissement financier est d'autant plus incompréhensible quand les études, les unes après les autres, soulignent le poids des inégalités sociales pour expliquer les performances des élèves. La France est en effet « championne » de l'inéquité en ce domaine, comme l'a montré la dernière étude PISA : les résultats des élèves français sont globalement dans la moyenne mais les performances des élèves de milieu défavorisé – ou issus de l'immigration – sont beaucoup plus faibles qu'ailleurs. Seule la Nouvelle-Zélande fait pire.

Perte d'autonomie et pouvoir d'achat les retraités manifesteront le 6 octobre

Les organisations syndicales de retraités, Ucr-Cfdt, Unar Cftc, Ucr-Cgt, FGR-FP, Unsa Retraités, réunies le 30 août 2011, appellent les retraités à participer massivement aux manifestations qui se dérouleront le jeudi 6 octobre 2011. Une manifestation à caractère national aura lieu à Paris.

Les organisations syndicales de retraités condamnent la décision gouvernementale de reporter à 2012 la réforme du financement de la perte d'autonomie. Elles rappellent la nécessité de créer une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité

nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.

Des mesures urgentes doivent être prises pour aider certains départements à financer l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), aider certains services d'aide à domicile, et diminuer le reste à charge des familles.

SMA et accueil des élèves grève du 27 septembre

Depuis la loi sur le SMA, la question de l'accueil des élèves dans les écoles les jours de grève s'est compliquée d'un point de vue juridique. Le SNUipp FSU a interrogé l'inspecteur d'académie en cette rentrée. La consigne donnée aux ICC est la suivante :

- moins de 25% de grévistes dans l'école, il n'y a pas de SMA. C'est donc l'Etat qui assure l'accueil de tous les élèves. Les collègues non grévistes doivent accueillir les élèves des non grévistes.
- plus de 25% de grévistes dans l'école, c'est à la ville de Paris d'assurer le SMA. Les collègues non grévistes n'ont pas à accueillir les élèves des personnels grévistes.

Toutefois, pour le SNUipp FSU, les choses ne sont pas aussi simples. Concrètement, si la Ville n'organise pas le SMA dans une école où elle aurait dû, à la question "si on laisse à la porte un élève venu seul et qu'il lui arrive quelque chose, qui est responsable?" l'inspecteur d'académie a répondu que ce serait alors à la justice de trancher. Les tribunaux observeraient les textes, les consignes données... Il a par conséquent convenu qu'il fallait déconseiller aux collègues de se mettre devant un tel risque...

Dans l'attente d'une circulaire écrite et devant le flou de ces réponses, le SNUipp FSU invite les écoles à interroger directement leur ICC afin d'avoir une consigne claire de sa part si aucune consigne n'a été donnée en début d'année. Il n'est pas question de voir sa responsabilité engagée en cas d'accident d'un élève refusé à l'entrée de l'école .

Déclaration individuelle d'intention à envoyer avant samedi 24/09 à 23h59

Seuls les enseignants chargés de classe en école maternelle ou primaire le jour de la grève ont à envoyer la déclaration (lettre-type sur le site du SNUipp-FSU Paris) à leur ICC par mail (ce.iccXXX@ac-paris.fr où XXX est le numéro de la circonscription), fax, courrier...

Elections professionnelles conserver précieusement son identifiant



Les élections professionnelles auront lieu par Internet du 13 au 20 octobre. Pour voter, vous devrez utiliser un identifiant et un mot de passe spécifiques à cette élection.

SANS IDENTIFIANT, PAS DE VOTE !

Recevoir son identifiant

L'envoi d'une notice sous pli cacheté contenant vote identifiant se fera de trois façons :

- **Dans les écoles et établissements** : pour la plupart des électeurs enseignants, l'identifiant sera envoyé à partir du 22 septembre sous pli cacheté aux directeurs d'école et chefs d'établissement. Il sera remis à chaque électeur dès réception contre émargement jusqu'au 28 septembre. Le 28 septembre, les enveloppes non remises et les bordereaux d'émargement seront renvoyés à l'inspection académique ou au rectorat à l'aide d'une enveloppe pré-timbree.

- **A l'adresse personnelle** : pour les électeurs n'exerçant pas dans une école ou un établissement (titulaires mobiles par ex.), étant en congé long ou congé de formation, étant non titulaires (AVS et EVS), l'identifiant sera envoyé à l'adresse personnelle à partir du 14 septembre. Il sera fait de même pour les enveloppes non remises par les directions d'école.

- **Par voie électronique sur l'adresse professionnelle** : En cas d'impossibilité de transmission par les deux modalités ci-dessus, un lien unique sera envoyé à l'adresse professionnelle permettant l'attribution d'un identifiant.

FAITES UNE COPIE DE VOTRE IDENTIFIANT DÈS RÉCEPTION

En cas de perte

Il sera possible de se voir attribuer un nouvel identifiant via le « portail élections » :
<http://www.education.gouv.fr/elections2011>

Attention ! Ce réassort sera possible jusqu'au 12 octobre à 8h, veille de l'ouverture du scrutin. Aucun réassort d'identifiant ne sera possible durant la période de vote.



Les professions de foi de la FSU et du SNUipp-FSU Paris sont encartées dans ce numéro

Elles sont également disponibles dans le dossier
spécial élections professionnelles sur le site <http://75.snuipp.fr>

Se syndiquer pour renforcer le SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2011/2012

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

| Ech | Instit. | soit après déduction d'impôts | PE | soit après déduction d'impôts | Ech | Hors classe | soit après déduction d'impôts |
|-----|---------|-------------------------------|-------|-------------------------------|-----|-------------|-------------------------------|
| 4 | 121 € | 40 € | 139 € | 46 € | 5 | 225 € | 74 € |
| 5 | 124 € | 41 € | 147 € | 48 € | 6 | 240 € | 79 € |
| 6 | 126 € | 42 € | 151 € | 50 € | 7 | 254 € | 84 € |
| 7 | 129 € | 43 € | 160 € | 53 € | | | |
| 8 | 136 € | 45 € | 172 € | 57 € | | | |
| 9 | 143 € | 47 € | 184 € | 61 € | | | |
| 10 | 152 € | 50 € | 198 € | 65 € | | | |
| 11 | 167 € | 55 € | 213 € | 70 € | | | |

Indemnités à ajouter à la cotisation

| | |
|---|--------------|
| ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr.. | Ajouter 5 € |
| Direction d'école ou d'Egpa | Ajouter 13 € |

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

| | |
|------------------------------|------------------|
| PES (prof d'école stagiaire) | Cotisation 90 € |
| Pension inférieure à 1500 € | Cotisation 90 € |
| Pension entre 1500 et 2000 € | Cotisation 105 € |
| Pension supérieure à 2000 € | Cotisation 120 € |
| Disponibilité | Cotisation 80 € |
| Emploi de vie scolaire (EVS) | Cotisation 40 € |
| Assistants d'éducation (AE) | Cotisation 60 € |

PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT PARTIE A REMPLIR EN CAS DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre
 Décembre

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :